



Le site de délivrance de cartes de pêche par Internet

www.cartedepeche.fr sera ouvert à partir du **15 décembre** prochain pour la saison 2012. Il sera accessible à toute personne disposant d'une connexion Internet, d'un ordinateur et d'une imprimante. Le paiement sera toujours réalisé par carte bancaire.

Voici quelques uns des avantages de ce nouveau mode d'achat :

- Accès à tout moment (24h/24) et en tout lieu (disposant d'une connexion)
- Impression de la carte à domicile
- Meilleure visibilité sur les produits existants
- Environnement et paiement sécurisés
- En cas de perte de la carte possibilité de réimpression par le pêcheur
- Adhésion à l'AAPPMA de son choix
- Le pêcheur peut recevoir des informations ciblées de son AAPPMA et de sa Fédération (mailings, actualités)
- Renouvellement de la carte simplifié
- Possibilité d'enregistrer sous son compte d'autres personnes : femme, enfants, grands-parents, voisin ne disposant pas d'Internet

Rendez-vous au 15 décembre sur le site www.cartedepeche.fr pour votre carte en ligne !

Pour les pêcheurs ne disposant pas d'accès Internet, la carte de pêche 2012 sera disponible dans les AAPPMA, chez les dépositaires et à la Fédération.